

■ **Antonio Garofano ébénisterie - menuiserie**, à Cris-sier, en faillite (FOSC du 23.04.2002, p. 14). Par décision du 12 juillet 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la révocation de la faillite du titulaire. L'inscription est rétablie comme ci-devant (FOSC du 29.05.1997).

Journal no 7477 du 31.07.2002
(00592214 / CH-550.0.064.765-0)